



**PRÉFÈTE
DE L'AVEYRON**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 012 210 24 U1011

date de dépôt : 05 décembre 2024

demandeur : Monsieur BARBANCE Jacques

pour : démolition et reconstruction d'un garage

adresse terrain : 842 route de l'oratoire,

à Saint-André-de-Najac (12270)

Commune de
Saint-André-de-Najac

**ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Saint-André-de-Najac,
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 05 décembre 2024 par Monsieur BARBANCE Jacques demeurant 842 route de l'oratoire, Saint-André-de-Najac (12270);

Vu l'objet de la demande :

- pour la démolition et la reconstruction d'un garage ;
- sur un terrain situé 842 route de l'oratoire, à Saint-André-de-Najac (12270) ;
- pour une surface de plancher créée de 50 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie du dépôt du dossier en date du 05/12/2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Saint-André-de-Najac, le 06/01/2025


Christophe DEGA